



- La fin de la contrainte du lieu
- La sélection des niveaux d'accès à l'information
- La question de la sécurité physique des documents
- L'authentification des entrants
- Les lacunes juridiques
- Le flou tarifaire

La consultation des documents confidentiels

## Proche du risque zéro ?

Les "data rooms" aussi passent au virtuel

### Fichiers logs, signature électronique, cryptage, horodatage.

Dans le sillage de la Loi sur la modernisation de l'économie, la dématérialisation fait son chemin. Longtemps réservée aux grandes entreprises, celle des data-rooms, ces pièces où se rencontrent les acteurs d'une transaction pour y consulter des documents confidentiels, ouvre aujourd'hui aux PME les mêmes économies et la même traçabilité des activités de consultation, avec une flexibilité et une réactivité permettant des négociations plus fines. Mais compte tenu de la confidentialité des données partagées, la sécurité et le statut juridique des documents représentent encore des limites importantes. Et bien sûr, la rencontre physique reste nécessaire. Au delà des transactions, les data rooms ouvrent de nouvelles pistes pour l'échange de documents confidentiels, en palliant les défauts du mail qui n'est ni sécurisé, ni traçable, et limité dans la taille des fichiers échangés.

Par Jean-Marie Benoist

« Le concept même de data-room n'est pas familier pour toutes les PME », rappelle Vincent Fabié, co-fondateur d'Eclosing. « Et certains font de la data-room sans le savoir », ajoute Nicolas Alexandre, fondateur et gérant d'Eclosing. « Data-room » est le nom donné à la pièce où, lors d'une transaction, est mis à disposition des interlocuteurs l'ensemble des informations confidentielles d'ordre économique ou juridique sur l'entreprise. Elles servent par exemple lors de fusions-acquisitions, ou augmentations de capital, ou encore de transactions immobilières. « Une data-room peut également être utile en cas d'audit », signale Matthieu Louppe, directeur général d'Everial Monaco.

À l'époque où la dématérialisation de documents est un des grands enjeux de modernisation de l'économie, les data-rooms aussi passent au virtuel, par le mélange de technologies déjà existantes. « Vue sous un certain angle, la notion de data-room est proche de celle du coffre-fort électronique », estime Didier Lefèvre, directeur des systèmes d'information au Conseil supérieur du notariat. Mais à cela s'ajoute une autre dimension : « La data-room n'est que la verticalisation d'une solution à la base très horizontale, celle de la plateforme d'échange de documents », décrit Stanislas de Rémur, PDG d'Oodrive. « On ne se limite plus à la simple mise à disposition de l'information », souligne Matthieu Louppe. Et les offres se multiplient. « La mise en relation dématérialisée existe déjà », rappelle Nicolas Alexandre. « En France, le marché se compose de 2000 data-rooms électroniques par an, chères et utilisées par des grandes entreprises, évalue Vincent Fabié. Le coût se monte entre 3000 et 10000 euros, en location uniquement, pour une durée pouvant aller jusqu'à

plusieurs mois, voire un an. Et sans compter les fonds de commerce ni les sociétés individuelles, il y a entre 6000 et 10000 procédures d'audit de société par an. » Le marché a donc une grande marge de progression. Qui plus est, « le marché des transactions a repris », souligne Matthieu Louppe.

### La fin de la contrainte du lieu

Passer à une data-room virtuelle offre de nombreux bonus par rapport à sa version physique. « Un des avantages principaux est que la contrainte de lieu disparaît », souligne Christophe Rebecchi, PDG de Readsoft. Cela a en soit plusieurs conséquences : tous les interlocuteurs, investisseurs

collaborateurs, sans oublier ceux de la partie d'en face... » Cela peut représenter beaucoup de personnes. Et au final, le DAF ne sait pas vraiment ce qui a consulté quoi. Un problème résolu par les fichiers logs d'une data-room électronique. « On sait ce qui a été ouvert, mais pas ce qui a été lu », tempère Matthieu Louppe. Mais on peut déjà comparer les logs d'activité aux déclarations des interlocuteurs, pour s'assurer de leur sérieux. « Certaines entreprises téléchargent l'ensemble du suivi des opérations et le font enregistrer chez un huissier », signale Stanislas de Rémur. Et les progrès technologiques promettent d'augmenter encore cette traçabilité. « Nous cherchons à faire

qu'il est facile d'ajouter, de supprimer ou de modifier les informations dans la data-room », souligne Stanislas de Rémur. L'administrateur peut intervenir de beaucoup de façons différentes. « Lorsqu'il s'agit d'audit des documents, il existe une interface question/réponse de façon à peu près généralisée chez tous les acteurs du marché. Le tout avec un gain de temps considérable par rapport à un support papier... et c'est peut-être là le bénéfice le plus important : l'administrateur peut intervenir de façon quasi instantanée. Cela lui permet non seulement d'ajuster finement ses négociations en fonction des activités de chacun, mais aussi d'être plus réactif aux événements extérieurs. « Un autre avantage est que le "time to market" est très rapide, remarque Matthieu Louppe. En cours de négociation, si un nouvel interlocuteur arrive, il peut être intégré au système en quelques minutes. »

### La question de la sécurité physique des documents

Malgré tous les atouts de la solution, certaines réticences freinent encore l'adoption généralisée des data-rooms virtuelles. Avec en première ligne la question de la sécurité physique des données : qui assure la surveillance du serveur d'hébergement des documents, et la protection contre le piratage ? Un problème certes commun à tout dispositif de dématérialisation, mais qui se pose avec encore plus d'acuité quand il s'agit de data-rooms. En effet, on ne parle pas seulement d'accès, mais aussi de durée d'utilisation, puisque les documents ne sont partagés que pendant une période déterminée. « À la fin de l'opération, tous les fichiers sont supprimés, et si le client le demande, nous effaçons aussi les logs ; mais nous gardons ceux de session

comme avocats ainsi que cabinets de conseil, font des économies sur les déplacements. « Et surtout, la data-room est disponible 24 heures sur 24, alors qu'une pièce physique a des horaires », souligne Nicolas Alexandre. Ce qui a bien évidemment des répercussions si les transactions sont internationales. » Un gain non seulement financier, mais aussi écologique, notamment pour les avocats ou les cabinets de conseil, pour qui les déplacements sont quasiment la seule source d'émission de carbone. De plus, pour l'entreprise qui met en place la data-room, c'est un gain d'espace et, d'une certaine façon, de sécurité, puisqu'elle évite des allées et venues dans une pièce située le plus souvent dans ses locaux. « Souvent, le représentant légal de la société délègue le rôle d'administrateur au DAF, qui va mandater un avocat, décrit Vincent Fabié. Celui-ci va amener ses

en sorte de pouvoir voir non seulement quels documents ont été ouverts, mais aussi quelles pages ont été lues », explique Stanislas de Rémur.

### La sélection des niveaux d'accès à l'information

Outre cette précision sur l'activité des visiteurs de sa data-room, l'administrateur peut également gérer de façon très fine les niveaux d'accès des différents interlocuteurs, lui permettant de faire en sorte que chacun ne puisse voir plus que ce qu'il doit. « En fonction de la négociation, il peut être utile de donner accès à certains documents et pas à d'autres », rappelle Vincent Fabié. L'informatique permet facilement d'implémenter un tel système, et de le rendre évolutif. Il en va de même pour le contenu de la data-room. « Un autre avantage est

# Information & technologies

DEMATERIALIZATION



"Un des avantages principaux est que la contrainte de lieu disparaît", Christophe Rebecchi, PDG de Readsoft.

pendant un an, signale Stanislas de Rémur. Et les enjeux de sécurité vont au-delà de la simple fermeture de la data-room. "Pour des données très chargées, on peut faire en sorte que les fichiers ne

de confidentialité, décrit Rui Teixeira Guerra, directeur adjoint d'Efolia. La solution réside dans le cryptage. Le tout étant de ne pas perdre la clé..." Les solutions de cryptages sont nombreuses, et ont fait leurs preuves dans d'autres domaines. Elles sont ici complétées par des mesures de contrôle d'accès. Le système de login et mot de passe n'étant pas suffisant, "on utilise des certificats, ou encore des PTO, comme demander la date de naissance de la personne, ou alors l'envoi d'un SMS avec un code", explique Stanislas de Rémur. Entre autres systèmes, la France a légalisé depuis près de deux ans la signature électronique, encore peu répandue et suscitant une certaine méfiance. Pourtant, "la signature électronique est beaucoup plus difficile à craquer que la signature papier, signale Christophe Rebecchi. Les craintes à son sujet relèvent surtout d'une question de culture". Outre sa sécurité accrue, "la signature électronique crée une preuve d'un lien avec le document", souligne Rui Teixeira Guerra. Et surtout, elle a une valeur légale en France, ce qui en soi représente une protection supplémentaire. Les solutions technologiques existent donc pour

statut juridique des documents, explique Didier Lefèvre. Dans le cas d'annexes à un acte authentique électronique, par exemple des diagnostics immobiliers sous format papier, qui seront scannés et attachés à l'acte, que faut-il faire des documents papiers? Typiquement, des documents simplement transférés dans une data-room n'ont pas de valeur juridique, sauf s'ils sont apostillés. Mais seul un procureur général a ce pouvoir. Il est donc conseillé de conserver les originaux, y compris ceux en papier."

Quid de la conformité des documents scannés avec les originaux? Une data-room ne relève pas de l'archivage électronique. "Une data-room est avant tout un espace de partage d'information, et d'aide à la négociation, rappelle Matthieu Louppe. Et à un moment ou un autre, il faudra justifier des originaux." Un prestataire de data-room garantit en effet le respect à l'original d'une image, mais si le document est faux à l'origine, l'image reste fautive. "Nous ne savons pas ce que sont les documents, nous n'avons pas accès aux informations, et nous n'avons pas de responsabilité sur leur contenu: nous sommes dans un cadre privé, explique Stanislas



"Il devient facile d'ajouter, de supprimer ou de modifier les informations dans la data-room.", Stanislas de Rémur, PDG d'Oodrive.

Le manque de documents physiques et l'impossibilité d'imprimer peuvent ainsi se transformer en obstacle psychologique, certaines personnes

Pour prévenir les fuites, "en cas d'impression, on peut afficher l'identité de la personne au milieu du document, ainsi que l'heure"

soient plus lisibles une fois la data-room fermée, en utilisant des solutions de cryptage et de clé à tête charger, comme celle que fait Adobe, décrit Stanislas de Rémur. On peut aussi décider de rendre la seule visualisation possible, et d'y intégrer un traçage. "Pour prévenir les fuites, "en cas d'impression, on peut afficher l'identité de la personne au milieu du document, ainsi que l'heure", décrit Vincent Fabié. L'horodatage des documents est de plus en plus demandé, même si son déploiement n'est pas encore massif.

## L'authentification des entrants

Toujours sur le volet de la sécurité se pose le problème de l'authentification des entrants, et ce d'une façon particulièrement aiguë. "Les entreprises sont souvent très nerveuses sur les questions

répondre aux inquiétudes des entreprises sur la sécurité de leurs données. Le risque zéro n'existe pas, mais il est plus élevé pour le papier que pour l'électronique. Il semble d'ailleurs que les entreprises se rangent de plus en plus à cette opinion. "Nous avons de moins en moins de questions sur la sécurité", remarque Stanislas de Rémur. La question est plutôt de savoir où sont stockées les données. Car cela peut éventuellement poser des problèmes sur leur statut, différents selon les pays."

## Les lacunes juridiques

Reste le problème essentiel des data-rooms: l'absence de cadre juridique bien défini. Il n'existe pas encore vraiment de cadre européen sur la signature électronique, ainsi que sur l'archivage. "L'une des questions les plus épineuses est celle de

"Une data-room est avant tout un espace de partage d'information, et d'aide à la négociation. Mais à un moment ou un autre, il faudra justifier des originaux"

de Rémur. Nous n'avons pas les mêmes problématiques que des hébergeurs de contenu public comme Dailymotion. La seule chose qui peut nous forcer à



"La data-room est disponible 24 heures sur 24, alors qu'une pièce physique a des horaires", Nicolas Alexandre, fondateur et gérant d'Eclosing.

intervenir est une injonction judiciaire." Les lacunes de validité juridique concernent également les garanties de confidentialité. "Aujourd'hui, dans la plupart des data-rooms, après la page d'accueil, il y a des conditions générales, et une case à cocher disant que l'on ne va pas copier les documents", décrit Vincent Fabié. Juridiquement, cela ne sert pas à grand-chose. D'où l'intérêt de la signature électronique, qui a la même valeur que sa version papier. L'entreprise peut ainsi mettre en ligne un vrai accord de confidentialité, qui a une vraie valeur juridique. Mais "l'impression d'un document signé électroniquement n'a aucune valeur", souligne Nicolas Alexandre. Il faut donc préserver la signature, ce que nous faisons avec notre partenaire la Caisse des Dépôts et Consignations."

## Le flou tarifaire

Si la data-room virtuelle permet des économies substantielles sur leur homologue physique, cette dématérialisation a un coût, pouvant monter jusqu'à plusieurs milliers d'euros pour les opérations les plus importantes. Des prix encore élevés qui s'appuient sur une tarification pas toujours claire. En sus d'un facteur de durée, certains pratiquent par exemple la tarification à la page, qui rend quelque peu aléatoire les prévisions de coût final du projet. D'autres se basent sur le nombre d'utilisateurs. Mais une offre aux tarifs plus modestes, forfaitaire, est en train de se développer pour les PME. La mise en place peut s'avérer assez lourde, surtout pour ceux qui estiment avoir beaucoup de documents. "Les documents peuvent provenir de multiples sources: papier, fax, pièces jointes, fichiers...", rappelle Christophe Rebecchi. Mais "le temps perdu en amont est rattrapé en aval", estime pour sa part Matthieu Louppe. Reste enfin à lever la barrière culturelle et psychologique liée à ce type de dispositif virtuel.

ne pouvant se passer de support papier. Et surtout, "il reste, pour bon nombre de transactions, nécessaire de rencontrer physiquement son interlocuteur, sauf pour des petits montants", estime Vincent Fabié. Il n'existe pas de substitution à une vraie rencontre. Mais la data-room virtuelle permet d'optimiser au maximum de telles rencontres. Et surtout, ses fonctions peuvent être



"Il reste, pour bon nombre de transactions, nécessaire de rencontrer physiquement son interlocuteur, sauf pour des petits montants", Vincent Fabié, cofondateur d'Eclosing.

étendues. Les data-rooms peuvent ainsi devenir des espaces d'échange pour des documents confidentiels – puisque les technologies employées sont identiques – en palliant les défauts du mail qui n'est ni sécurisé, ni traçable, et limité dans la taille des fichiers échangés. Une nouvelle piste sur laquelle se sont lancés les éditeurs, qui proposent désormais des solutions qui ne sont plus limitées dans le temps, à des tarifs plus attractifs. ■

## 3 questions à

**Pascal Melet**, directeur du pôle Salon Industries et Utilities, groupe InfoPro Communications, organisateur du salon Info to Doc/Demat'Expo

"On s'adresse de plus en plus aux PME, car elles sont le cœur de la clientèle"

**Pourquoi avoir fusionné le salon Demat'expo avec Info to Doc?**

Nous voulions lancer un salon qui rassemble l'ensemble des besoins des organisations en termes de flux entrants, circulants et sortants, les divers acteurs du marché ayant beaucoup de choses à dire sur le sujet. Le salon Demat'expo, qui avait déjà eu 6 éditions, a été intégré à ce nouveau salon, Info to Doc. Cela nous permet de créer un événement beaucoup plus important et de fédérer l'ensemble des associations du marché. Ce dernier élément est essentiel: nous avons une bonne représentativité de l'offre, mais aussi des fédérations et des syndicats. Notre but est de faire de ce salon le lieu où se font les annonces. Par exemple, la FNTC va décerner les trophées de l'innovation des tiers de confiance. Markess va présenter les conclusions de deux études. Au total, quelque 200 exposants et conférenciers seront présents et plus de soixante conférences et ateliers seront proposés. Les 4000 visi-

ment du format papier pesait 1,6 milliard d'euros en 2009, en augmentation régulière depuis 2004. Les deux locomotives sont désormais le courrier entrant, et surtout les factures électroniques, un marché qui a connu cette année une croissance de 20%. Pourtant, aujourd'hui, à peine 3% des factures en France sont sous format électronique. Mais le marché évolue vite. Je pense que l'année prochaine, les factures électroniques seront devenues banales; le projecteur sera braqué sur le concept de coffre-fort électronique.

## Le marché est-il mature?

Il est en constante évolution. Le sens même du terme dématérialisation change. Il y a quelques années, il signifiait la réduction du papier. Aujourd'hui, il s'agit plus d'extraire l'information présente dans les documents de façon automatique. De même, la gestion électronique de document intéresse de plus en plus. La clientèle change aussi: on avait surtout des process

"L'année prochaine, les factures électroniques seront devenues banales; le projecteur sera braqué sur le concept de coffre-fort électronique"

teurs attendus sont des professionnels représentant tous les types d'entreprises. Certains secteurs sont sur-représentés, comme les assurances ou l'immobilier. Mais la vraie nouveauté est que maintenant, la dématérialisation ne concerne plus uniquement les DSI, mais toutes les fonctions de l'entreprise; parmi les visiteurs, on compte donc des responsables RH, des directeurs...

**Quelles sont les tendances principales du marché de la dématérialisation?**

C'est un domaine porteur, qui attire beaucoup. 90% des entreprises sont impliquées, de près ou de loin, dans le sujet, et près de la moitié ont un projet à court terme. Le marché de la conversion ou du remplace-

importants pour les grands comptes, aujourd'hui, on s'adresse de plus en plus aux PME, car elles sont le cœur de la clientèle.

Il subsiste encore des zones d'ombres sur la dématérialisation. Par exemple, les contraintes légales sur le papier sont très claires; pour le numérique, elles n'existent pas encore. Comment conserver, pour combien de temps, et sous quel format? Ces questions n'ont pas encore de réponse légale. Mais il existe des normes et des labels, qui sont en train d'être mis à niveau par deux fédérations, la FNTC et la FEDISA. La sécurité est encore une thématique importante dans le monde de la dématérialisation, et qui concerne les entreprises de toutes tailles.

J-M.B

## CHIFFRES REVELATEURS

### Le marché de la dématérialisation explose

**2,4 Mds €** en France ont été dépensés sur des solutions de GED en 2007, soit une progression de **11 points** par rapport à 2006  
Plus de **400** acteurs sur le marché, **38%** intégrateurs, **32%** éditeurs, **30%** prestataires  
**15%** du CA des entreprises sont consacrés à des activités documentaires.  
En 2010, **37%** des documents reçus seront dématérialisés.  
Sources: *Apraged & Etudes SerdaLab*

Lire les dossiers précédents  
Les archives numériques  
nouveconomiste.fr  
(consultation gratuite)